

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026**



**RETROSPECTIVE  
COMPTE ADMINISTRATIF 2025**

**PERSPECTIVE  
BUDGET PRIMITIF 2026**

## **LE CADRE GENERAL DU BUDGET**

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, et notamment une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif. La présente note répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

## CONTEXTE ECONOMIQUE, GEOPOLITIQUE ET ENVIRONNEMENTAL POUR 2025

- Monde : la croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs

L'année 2026 s'annonce comme une année de stabilisation macroéconomique sans euphorie et sans effondrement. Selon les projections convergentes du FMI et de l'OCDE publiées fin 2024 et début 2025, la croissance mondiale devrait se maintenir autour de 3 %, tandis que l'inflation globale poursuivrait son reflux vers une zone comprise entre 3,5 % et 4 %. Ces chiffres peuvent donner l'illusion d'un retour à la normale après les chocs successifs de la pandémie, de la guerre en Ukraine et du resserrement monétaire mondial. Pourtant, cette stabilisation est trompeuse. Elle masque une transformation profonde de la nature même de la croissance, désormais plus étroite, plus fragmentée et plus dépendante de la capacité des économies à absorber des chocs répétés., à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

Le premier visage de 2026 est celui d'une croissance mondiale sous contrainte. Le commerce international, longtemps moteur de diffusion de la croissance, évolue désormais sur un plateau. Les projections de l'OMC et de l'OCDE tablent sur une progression des échanges en volume proche de 0,5 %, un niveau historiquement faible hors période de récession. Cette stagnation n'est pas conjoncturelle. Elle reflète la montée durable des barrières tarifaires et non tarifaires, les exigences accrues de conformité, la fragmentation géopolitique et la prudence stratégique des entreprises face à l'incertitude dans un contexte où les taux d'intérêt réels restent très élevés.

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées.

- Zone euro : une croissance en ordre dispersé

La zone euro devrait afficher en 2026 une progression comprise entre 1,2 % et 1,6 %, avec une inflation revenue autour de 2 %. Cette normalisation monétaire a un coût : elle s'accompagne d'un ralentissement structurel lié à la démographie, à la faiblesse des gains de productivité et à la recomposition des chaînes de valeur. En Europe, les taux d'intérêt réels à 10 ans atteignent environ 2,5% soit près de 5 fois sa moyenne observée entre 2010 et 2019.

. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1er semestre 2025.

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. EN 2026, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

- France : l'activité résiste à l'incertitude politique

Au niveau national, si la question du déficit public demeure prégnante, l'INSEE table sur un niveau de croissance qui devrait osciller autour de 1 % pour 2026.

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3ème trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025. Elle restera modérée en 2026, ce qui s'explique par la baisse des prix du pétrole et du gaz et la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

Ainsi, avec une croissance attendue autour de 1 % et une inflation proche de 1,5 %, la France échappe à la récession comme à la surchauffe, mais demeure enfermée dans un déséquilibre profond entre une épargne abondante, plus de 6 500 milliards d'euros d'encours financiers des ménages selon la Banque de France, et une capacité limitée à transformer cette épargne en investissement productif, dans un contexte de contrainte budgétaire renforcée par la hausse durable de la charge de la dette.

Cette fragilité macroéconomique se manifeste de manière très concrète dans l'économie réelle, à commencer par la crise du commerce de détail et des grandes marques commerciales. En France, plus de 3 000 magasins ont fermé depuis 2020, selon les données consolidées par France Stratégie et les fédérations professionnelles. Le secteur de l'habillement concentre une part importante de ces difficultés, avec plus de 1 400 fermetures de points de vente et plusieurs milliers d'emplois supprimés entre 2020 et 2024. Cette crise ne relève pas uniquement de la conjoncture inflationniste

ou de la baisse temporaire du pouvoir d'achat. Elle traduit une transformation structurelle des modes de consommation, la montée en puissance du commerce en ligne, mais aussi l'érosion du modèle économique des réseaux physiques, confrontés à des coûts fixes élevés et à une volatilité accrue de la demande.

- Les collectivités locales pleinement associées au redressement des comptes publics dans le Projet de Loi de Finances 2026

Le climat d'incertitude, lié au retard du budget et à l'instabilité gouvernementale, entrave la capacité pour les collectivités locales de financer les services publics et de soutenir l'économie locale. L'effort demandé aux collectivités locales intervient alors que la situation financière et budgétaire du bloc local a toujours été particulièrement saine, illustrant la gestion responsable des élus locaux.

L'encours de la dette des collectivités locales est de 212.7 milliards d'euros et l'épargne brute se situe à 41.9 milliards d'euros à l'issue de l'exercice 2024. La capacité de désendettement, toutes collectivités locales confondues, est donc de 5.1 années soit en-deçà du seuil d'alerte fixé à 12 ans. On peut toutefois observer une hétérogénéité entre collectivités avec notamment les départements dont la situation est dégradée par les deux années 2023 et 2024 de forte baisse des droits de mutations.

En 2024, les collectivités locales ont confirmé la croissance continue de l'investissement observée depuis 2021. Ces niveaux historiques ont été financés à 29 % par une épargne nette en repli, conséquence d'un effet de ciseaux particulièrement marqué. L'inflation a continué à produire avec décalage ses effets en raison de la structure des dépenses des collectivités. Les recettes cumulées ralentissent du fait des dotations et des recettes fiscales. Le financement a été complété par un important recours à l'emprunt qui a représenté 34 % du financement des investissements. Le prélèvement sur la trésorerie a également été soutenu à hauteur de 3 milliards d'euros ».

En 2025 l'investissement devrait poursuivre sa hausse de fin de mandat au sein du bloc communal, les départements et les régions diminuant leurs efforts compte tenu de leurs contraintes financières. L'épargne nette financerait 29 % de l'investissement et devrait être en légère hausse sous l'effet de la reprise des droits de mutation et de la maîtrise des charges à caractère général. Les recettes fiscales resteront atones, ponctionnées pour la première fois au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO). Le besoin de financement devrait rester à un niveau important, comblé par un recours à l'emprunt encore fort.

*(Sources : Pacte mondial -réseau France, Innovations.fr, Forbes, Banque Postale, Caisse d'épargne, AMF)*

## I - RETROSPECTIVE - COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Au niveau national pour l'ensemble des collectivités territoriales (régions, départements, communes) les recettes de fonctionnement globales devraient être en hausse au 31 janvier 2025 sur un an (+ 2,2 %) pour atteindre 283,7 milliards d'euros, après + 2,6 % en 2024. Cette croissance serait soutenue par les produits des services et par les recettes fiscales qui devraient progresser de 2,4 % soit une croissance plus forte qu'en 2024 (+1,9%). Elle serait pour près de la moitié la conséquence de la nette reprise des DMTO.

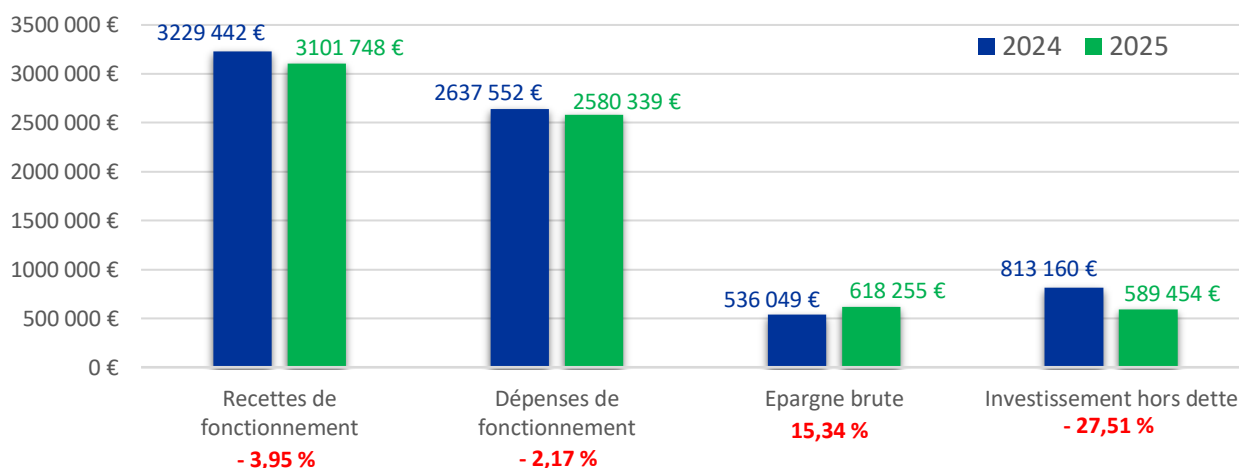
Les dépenses de fonctionnement (241,4 milliards d'euros) devraient s'inscrire en hausse de 2,5 % après + 3,7 % en 2024. Les charges à caractère général qui avaient fortement accompagné la hausse de 2024 avec une progression de 5,7 %, contribueraient au contraire en 2025 à leur décélération avec une croissance limitée à 1,6 % Les frais de personnel (85,8 milliards d'euros)

Devraient progresser de 3,3 %, soit un rythme en deca de celui de 2024 (+ 4,2 %) qui avait absorbé l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice et l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires. Mais en 2025 la masse salariale intègre la hausse de 3 points pendant quatre ans du taux de contribution employeur à la CNRACL

A l'échelle du bloc communal, les évolutions pour l'année 2025 devraient se traduire comme suit (données encore provisoires à la date de réalisation de cette note) :

Recettes de fonctionnement	178.1 Md€	+ 2.3 %
Dépenses de fonctionnement	148.1 Md€	+ 2,8 %
Epargne brute	30 Md€	+ 0.1 %

Données pour la commune de Châteaugay :



## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

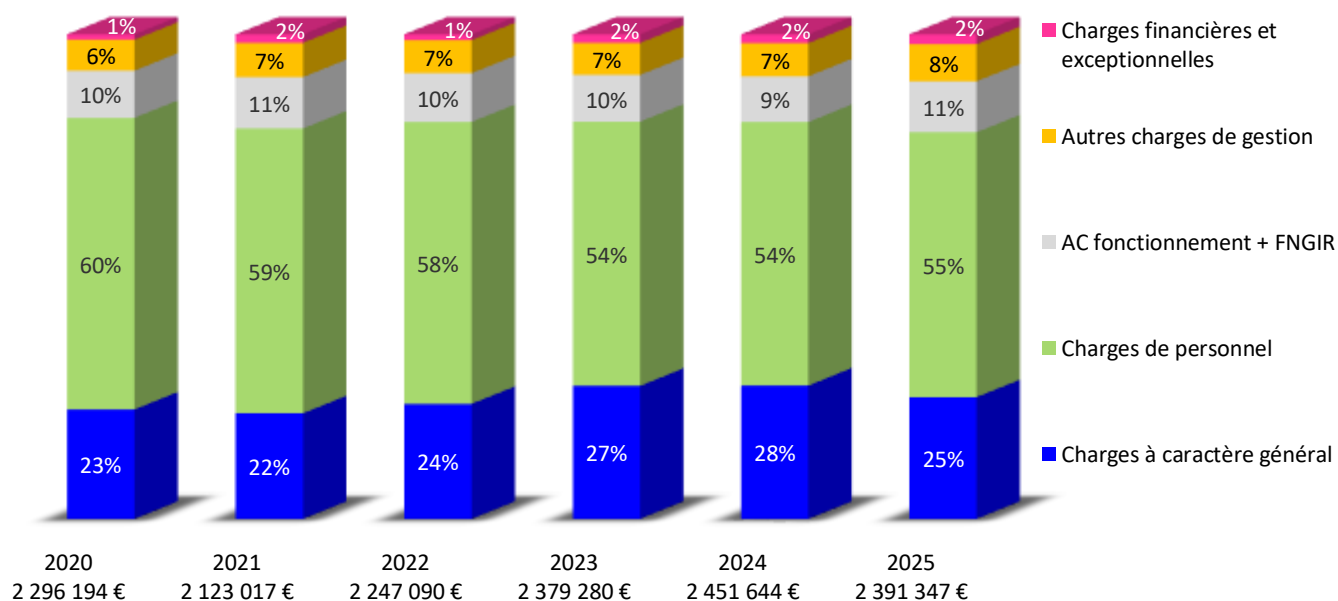
Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### 1° - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

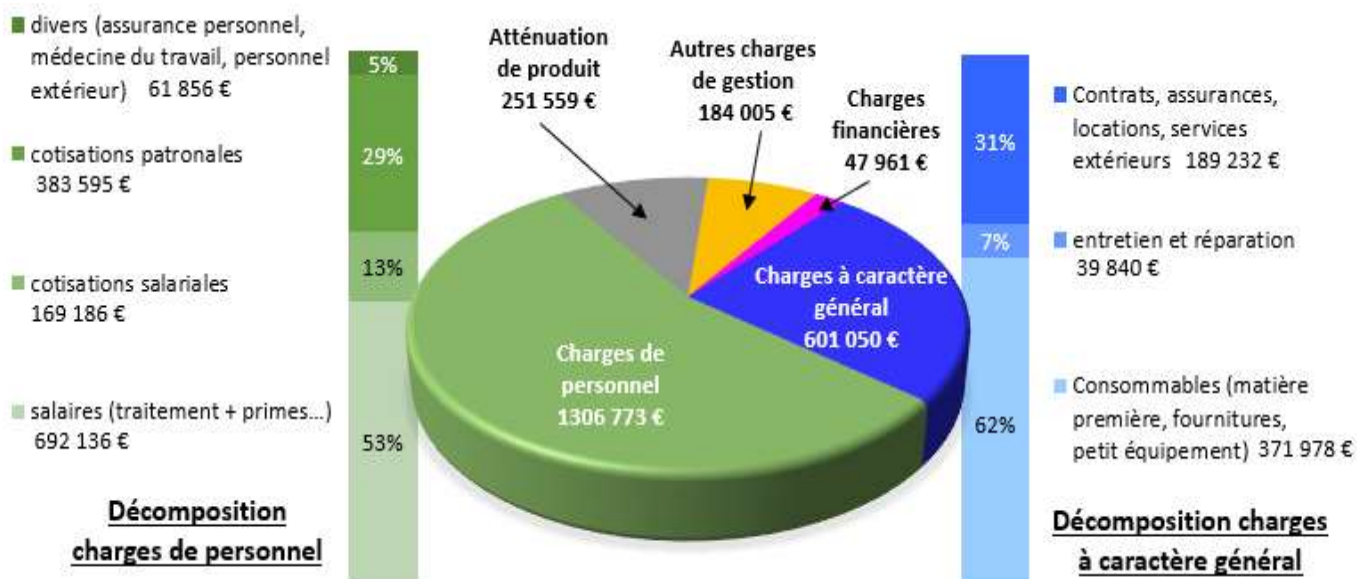
Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses engagées pour la réalisation des services proposés à la population (fluides, fournitures d'entretiens, maintenances nécessaires au maintien du patrimoine, alimentation pour la restauration scolaire, encadrement des activités jeunesse, fournitures et prestations pour les écoles maternelle et élémentaire, fêtes et cérémonies...), frais de personnel, subventions accordées (écoles, associations, personnel), intérêts de la dette...

DÉPENSES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Charges à caractère général	518 692 €	463 234 €	533 693 €	653 646 €	674 856 €	<b>601 050 €</b>
Charges de personnel	1 381 596 €	1 247 348 €	1 307 439 €	1 296 686 €	1 333 154 €	<b>1 306 773 €</b>
AC fonctionnement + FNGIR	224 080 €	225 390 €	226 174 €	229 754 €	231 498 €	<b>251 559 €</b>
Autres charges de gestion	146 268 €	149 782 €	152 519 €	156 972 €	167 704 €	<b>184 005 €</b>
Charges financières et except.	25 557 €	37 263 €	27 265 €	42 221 €	44 431 €	<b>47 960 €</b>
Total des dépenses réelles	2 296 194 €	2 123 017 €	2 247 090 €	2 379 280 €	2 451 644 €	<b>2 391 347 €</b>
<i>Total des dépenses d'ordre</i>	<i>306 138 €</i>	<i>201 581 €</i>	<i>291 380 €</i>	<i>176 713 €</i>	<i>185 908 €</i>	<i><b>188 992 €</b></i>
Total des dépenses	2 602 332 €	2 324 598 €	2 538 470 €	2 555 993 €	2 637 552 €	<b>2 580 339 €</b>

## REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT - Evolution CA 2020 / CA 2025



## REPARTITION DETAILLEE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT - CA 2025



### 1.1 - Les charges à caractère général

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses pour le fonctionnement courant des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, achats de repas pour les écoles, impôts et taxes payés par la commune, primes d'assurances, contrats de maintenance, etc....

Ces charges représentent 25.13 % des dépenses réelles en 2025. Elles augmentent de 6.42 % en 6 ans (2020 – 2025).

La hausse provient essentiellement des postes suivants :

- Consommation énergétique (gaz et électricité) :

2020	2021	2022	2023	2024	2025
129 188 €	112 649 €	148 595 €	198 561 €	176 207 €	124 081 €

- Les achats de repas pour la restauration scolaire :

2020	2021	2022	2023	2024	2025
64 728 €	89 457 €	102 108 €	116 668 €	123 787 €	117 113 €

- Nouveau marché assurance multirisques en 2023

2020	2021	2022	2023	2024	2025
11 230€	11 645€	11 975 €	14 304 €	17 588 €	20 301 €

- Achat de fournitures d'entretien et fourniture de petit équipement :

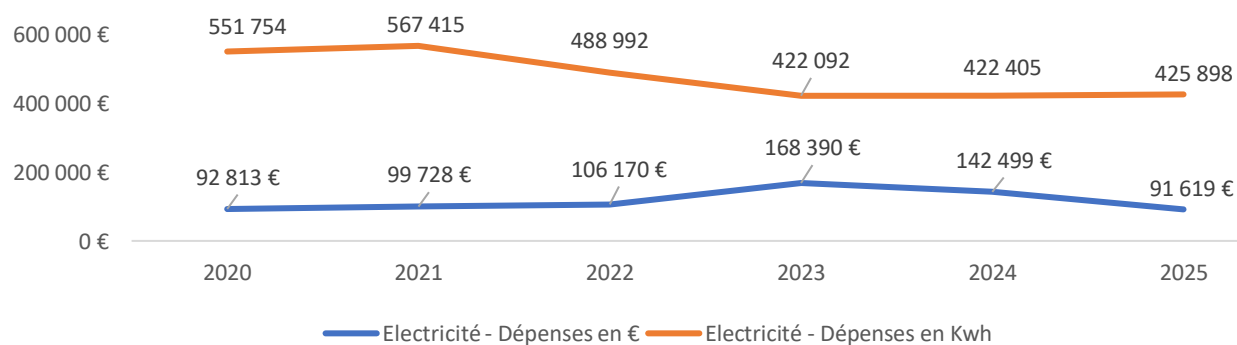
2020	2021	2022	2023	2024	2025
38 330 €	25 155 €	31 411 €	47 442 €	67 685 €	59 516

Cette augmentation s'explique :

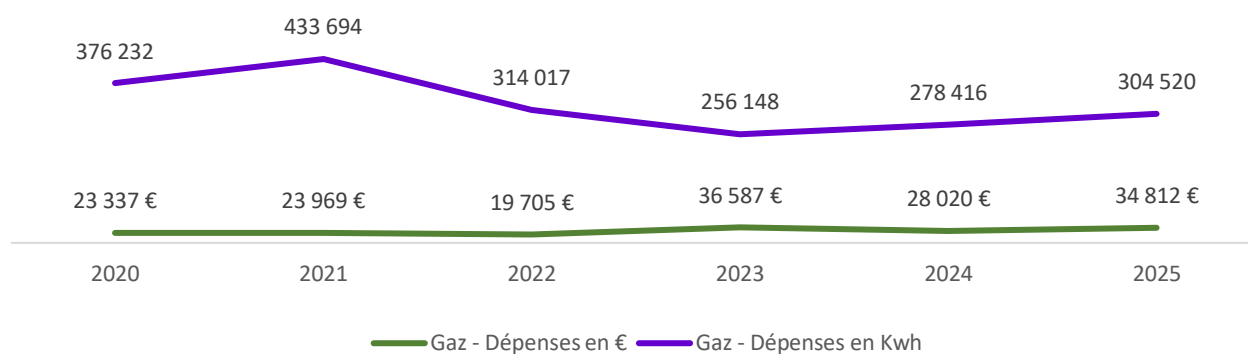
- d'une part, par la volonté de réaliser un maximum de travaux d'entretien et réparation en interne par notre service technique. Ce choix se traduit donc par une augmentation des dépenses de fournitures. On enregistre dans un même temps une diminution du poste entretien et réparation réalisés par des entreprises extérieures.
- d'autre part, afin de pouvoir répondre aux objectifs du décret tertiaire (*réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire de 40 % d'ici 2030, 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050*), un travail a été engagé depuis 2021 pour équiper les bâtiments communaux en éclairage led, radiateurs thermostatiques programmables.... Ces acquisitions ont naturellement engendré une augmentation du poste achat d'équipements

A noter que ces actions ont permis de maîtriser le coût financier du poste dépenses énergétique : augmentation des tarifs mais diminution de la consommation

#### Evolution des dépenses en Euros et en KWh – consommation électricité



### Evolution des dépenses en Euros et en KWh – consommation gaz



### **1.2 - Les charges de personnel**

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépense de la Ville (54,65 % des dépenses réelles).

Les charges de personnel s'établissent en 2025 à 1 306 773 € contre 1 333 154 € en 2024. La baisse s'explique par le départ en retraite de 3 agents titulaires (salaire de fin de carrière). Cependant le gain financier net a été fortement impacté par la hausse du taux de cotisation à la caisse de retraite CNRACL. Le décret 2025-198 du 27 février 2025 a formalisé la hausse du taux de cotisation employeur à la CNRACL avec une progression de 12 points en 4 ans :

Situation au 1er janvier 2024	31,65 %
1 <sup>er</sup> janvier 2025	34,65 %
1 <sup>er</sup> janvier 2026	37,65 %
1 <sup>er</sup> janvier 2027	40,65 %
1 <sup>er</sup> janvier 2028	43,65 %

La commune mène une politique de gestion de la masse salariale méthodique. Chaque renouvellement de poste (suite par exemple à un départ en retraite) est systématiquement réinterrogé, au regard notamment des processus de rationalisation et de l'évolution des tâches et de la mise en place d'une gestion prévisionnelle des effectifs affinée.

### **1.3 - Les atténuations de produits**

Elles retracent les reversements :

- au fonds de péréquation de recettes fiscales FPIC pour 5 420 €, on enregistre une diminution de 21 % par rapport à 2024 (6 876 €)
- à l'attribution de compensation de fonctionnement versée à Clermont Auvergne Métropole pour 236 064 €. Ce montant correspond aux charges transférées par la commune (voirie,

assainissement, instruction des droits du sol...) et la mutualisation de certaines charges (délégué à la protection des données...).

Ce poste est en augmentation de 5 % par rapport à 2024 (224 622 €)

#### 1.4 - Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre est essentiellement composé :

- des indemnités et cotisations sociales aux élus pour 80 512 € en 2025, montant identique à 2024
- du coût des illuminations de Noël (stockage et installations des lumières – guirlandes, motifs...) reversé au syndicat Territoire Energie du Puy-de-Dôme qui en est gestionnaire

2020	2021	2022	2023	2024	2025
19 012 €	20 569 €	20 621 €	23 088 €	24 468 €	34 075€

- des subventions versées :

Associations châteauguayres	25 316 €
CCAS	14 530 €
Caisses des écoles	13 100 €
Comité du personnel	14 500 €
Centre Jean Perrin (octobre rose)	916 €

#### 1.5 - Les charges financières & exceptionnelles

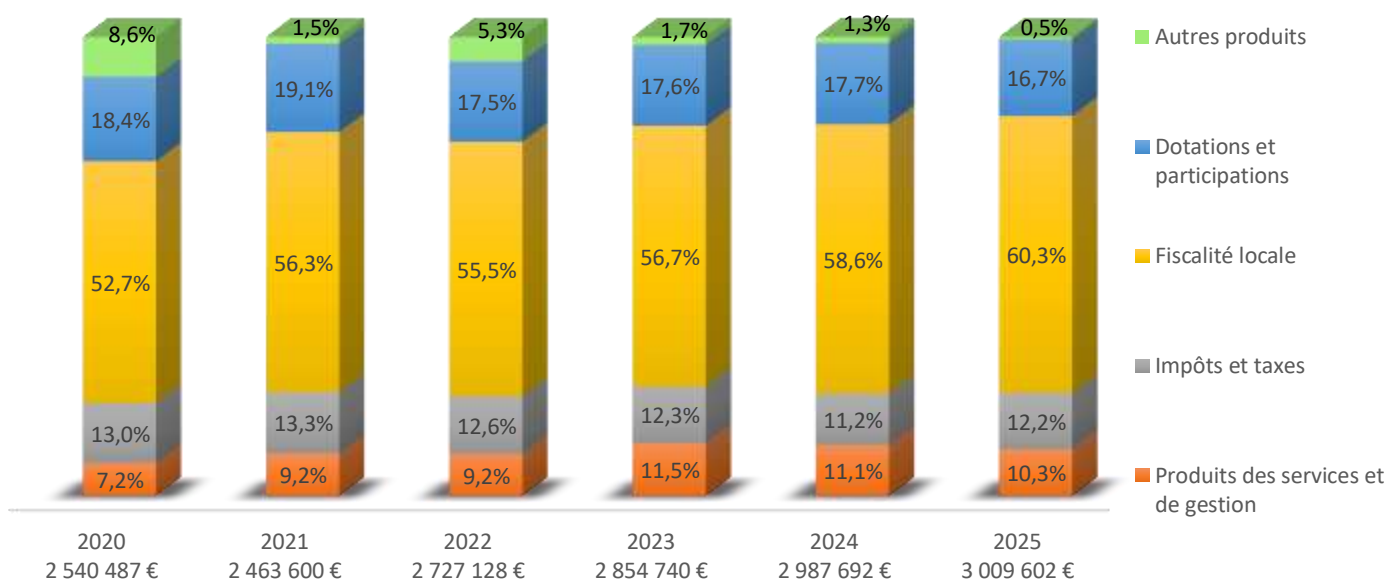
- Les charges financières s'élèvent à 47 087 €.

## 2° - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

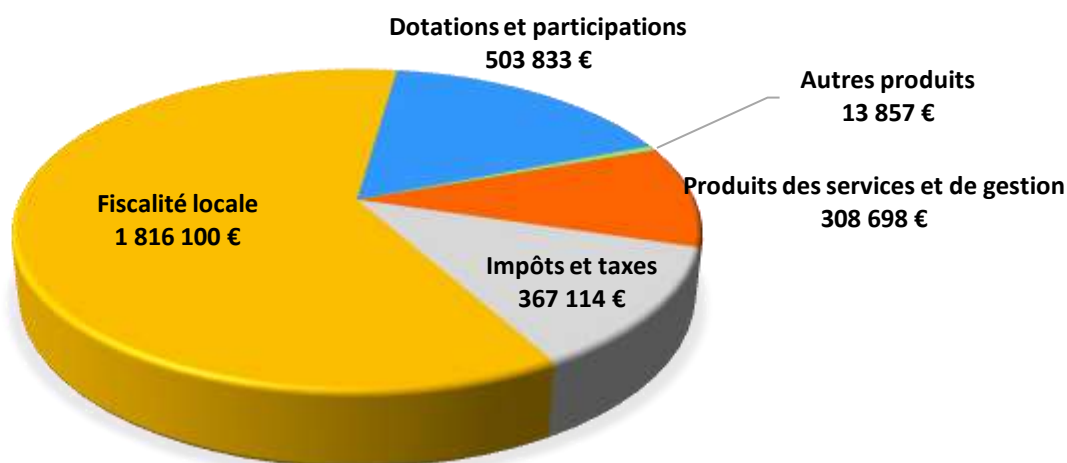
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, accueil périscolaire, centres de loisirs, locations de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat...

RECETTES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Produits des services et de gestion	183 603 €	226 511 €	249 534 €	329 456 €	332 410 €	<b>308 698 €</b>
Impôts et taxes	330 944 €	328 388 €	342 542 €	352 274 €	335 693 €	<b>367 114 €</b>
Fiscalité locale	1 338 083 €	1 386 411 €	1 512 982 €	1 620 051 €	1 751 448 €	<b>1 816 100 €</b>
Dotations et participations	468 511 €	486 031 €	477 258 €	503 410 €	530 255 €	<b>503 833 €</b>
Autres produits	219 346 €	36 259 €	144 813 €	49 550 €	37 886 €	<b>13 857 €</b>
Total des recettes réelles	2 540 487 €	2 463 600 €	2 727 128 €	2 854 740 €	2 987 692 €	<b>3 009 602 €</b>
<i>Total des recettes d'ordre</i>	<i>6 391 €</i>	<i>81 623 €</i>	<i>56 187 €</i>	<i>66 414 €</i>	<i>241 750 €</i>	<i>92 146 €</i>
Total des recettes	2 546 878 €	2 545 223 €	2 783 315 €	2 921 154 €	3 229 442 €	<b>3 101 748 €</b>

## REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT – Evolution CA 2020 – CA 2025



## REPARTITION DETAILLEE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT – CA 2025



### 2.1 - Les produits des services (chap. 70)

Les produits des services et du domaine comprennent principalement

- les redevances des services éducatifs, culturels, sociaux : 260 024 €
- concessions cimetière : 6 481 €
- remboursements divers (viabilité hivernale métropole, trop payés...) : 16 302 €

### 2.2 - Impôts et taxes

Cette section du chapitre 73 est composée de trois éléments :

	2021	2022	2023	2024	2025
DSC	235 694€	235 694€	235 694€	235 694 €	235 694 €

FNGIR	25 865 €	25 865 €	25 865 €	25 865 €	25 865 €
Fond départemental des DMTO	66 829 €	80 983 €	90 715 €	74 134 €	67 964 €
FPIC	0 €	0 €	0 €	0 €	37 591 €

La DSC (Dotation de solidarité communautaire) est un versement destiné aux communes membres d'un EPCI pour réduire leurs disparités de ressources et de charge entre elles. La DSC est reversée par Clermont Auvergne Métropole.

Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) est un mécanisme d'équilibrage des ressources fiscales des collectivités territoriales. Institué après la suppression de la taxe professionnelle en 2010, il permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle sont identiques à celles perçues avant cette suppression.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont un impôt partagé entre les départements, les communes et l'État (de façon ultra-minoritaire) lors des transactions immobilières. Les DMTO visent toutes les ventes immobilières et transactions assimilées, portant sur un bien immobilier ancien ou neuf, un terrain à bâtir, un usufruit ou une nue-propriété d'immeuble. On enregistre une baisse importante des DMTO depuis 2024 en raison des difficultés d'accès au crédit immobilier et de la baisse des transactions en volume et en valeur.

Le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) est un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il a pour but de prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour les redistribuer à d'autres moins favorisées, afin de réduire les inégalités entre les communes. Ce fonds considère les intercommunalités comme l'échelon de référence pour la redistribution des ressources.

### 2.3 – Fiscalité locale

La fiscalité locale est composée :

- Des impôts directs locaux :

Les impositions sur rôle sont les seules ressources sur lesquelles la Ville dispose encore d'un pouvoir de taux et d'assiette. Depuis 2021, les communes ne perçoivent plus les recettes de taxe d'habitation sur les résidences principales, mais en contrepartie la part de taxe foncière qui revenait précédemment au département. Il est à noter que cette année les communes pourront à nouveau moduler le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Le panier des ressources fiscales est donc désormais composé de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les recettes fiscales sont calculées en fonction du taux et des bases (valeurs locatives cadastrales) :

- d'une part en fonction de leur évolution physique (c'est-à-dire le solde entre les constructions et les démolitions de logements)
- et d'autre part en fonction de leur revalorisation à hauteur de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), portant l'inflation sur un an glissant à + 1,7 % (pour 2025). Cette revalorisation ne s'applique qu'aux bases des locaux d'habitation et des locaux industriels. Les bases des locaux professionnels, soumises au régime de la révision des valeurs locatives depuis 2017, sont revalorisées par la mise à jour annuelle de la grille tarifaire départementale.

- Des droits de place
- De la Taxe sur la publicité extérieure

## 2.4 - Les dotations et participations

Ces ressources se composent principalement de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat, de subventions reçues et des allocations compensatrices de fiscalité directe :

	2021	2022	2023	2024	2025
Dotations (DGF, Elus)	269 220 €	257 181 €	264 761 €	266 769 €	257 981 €
FCTVA	0 €	4 881 €	4 266 €	5 721 €	3 059 €
Participation Etat (emploi aidé, frais élections, SMA...)	1 656 €	20 223 €	9 686 €	13 711 €	228 €
Participation Département (subv. école musique)	3 720 €	3 775 €	3 791 €	3 667 €	2 640 €
Participations CAF (services péri et extrascolaires)	115 000 €	103 294 €	133 149 €	141 828 €	144 729 €
Compensations exonérations fiscales de l'Etat	85 958 €	87 905 €	87 757 €	98 560 €	95 196 €

## 2.5 - Les atténuations de charges

Ces produits correspondent aux remboursements d'une partie des salaires des agents (titulaires et contractuels) en arrêt maladie par l'assurance du personnel ou la sécurité sociale.

## 2.6 – Les autres produits de gestion courante (chap. 75)

- Revenus des immeubles : locations salles, fermages...

2020	2021	2022	2023	2024	2025
19 796 €	23 331 €	23 154 €	23 250 €	26 649 €	25 891 €

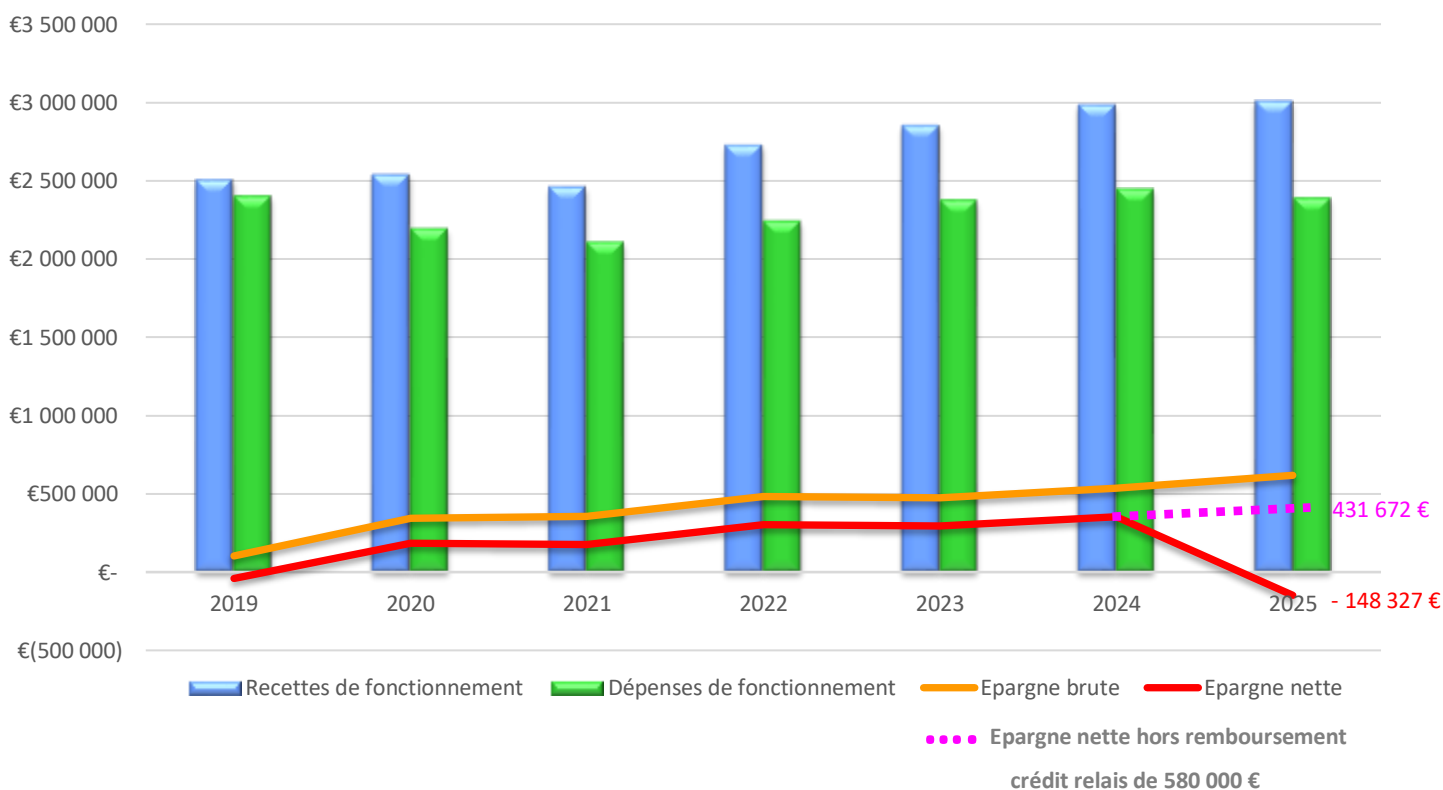
- Remboursement divers : remboursement par SMTC des factures de bus pour cycle piscine de l'école élémentaire, remboursement par assurance de sinistre déclarés...

### 3° - L'AUTOFINANCEMENT

L'épargne brute (appelée également capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute moins le remboursement du capital de la dette.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	2 437 165 €	2 379 921 €	2 448 334 €	2 610 570 €	2 835 453 €	2 972 363 €	3 005 446 €
Dépenses de fonctionnement	2 376 129 €	2 170 636 €	2 085 754 €	2 219 825 €	2 337 058 €	2 407 213 €	2 343 387 €
Epargne de gestion	61 036 €	209 284 €	362 580 €	390 745 €	498 394 €	565 150 €	662 059 €
Solde des produits financiers et exceptionnels	42 066 €	135 009 €	-7 617 €	90 377 €	-22 934 €	-29 102 €	-43 805 €
Epargne brute ou CAF brute	103 103 €	344 293 €	354 963 €	481 122 €	475 461 €	536 555 €	618 255 €
Capital à échéance	142 889 €	158 623 €	177 477 €	179 502 €	180 922 €	183 192 €	766 582 € 186 582 € *
Epargne nette ou CAF nette	-39 786 €	185 670 €	177 486 €	301 620 €	294 539 €	353 363 €	-148 327 € 431 672 € *



L'épargne nette au 31/12/2025 se solde négativement à 148 327 €. Ce résultat négatif s'explique par le remboursement des annuités du capital d'un montant exceptionnel de 766 582 € en 2025. Ce montant correspond au remboursement des annuités du capital des emprunts en cours soit 186 582 € + le remboursement de 580 000 € correspondant à un crédit relais souscrit en 2022. Pour rappel, cet apport financier a permis de dégager immédiatement des fonds pour payer les premières tranches de travaux de la Maison Jay. Le montant du crédit est couvert par les recettes perçues entre 2024 et 2026 au titre du FCTVA (309 923 €) et des subventions (525 990 €).

**Coût des travaux Maison Jay : 2 051 300 €**

<b>FINANCEMENT MAISON JAY</b>	
Emprunt Caisse des dépôts	1 000 000,00 €
Communes -Autofinancement	215 361 €
Remboursement FCTVA	309 923 €
Subventions	525 990 €
	<b>2 051 274 €</b>

<b>DETAIL SUBVENTIONS MAISON JAY</b>		
DRAC MH	19 333 €	Subventions perçues en 2025
Région MH	15 466 €	En attente du versement de 15 466 € Dans les restes à réaliser au 31/12/2025
Département MH	15 466 €	Subventions perçues en 2024
Région : contrat région métro.	131 925 €	En attente du versement de 230 000 € Dans les restes à réaliser au 31/12/2025
Dépt. : FIC + FIC except. + plan relance	223 800 €	En attente du versement du solde de 111 900 € Dans les restes à réaliser au 31/12/2025
Métropole : FSM (2020-21)	60 000 €	Subventions perçues en 2022
Métropole : FSM (2022-23)	60 000 €	Subventions perçues en 2023
Total subventions	<b>525 990 €</b>	<b>(Dont 259 291 € à percevoir en 2026)</b>

#### **4° - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – AFFECTATION EN INVESTISSEMENT**

Recettes de fonctionnement totales (opérations réelles & d'ordre)	3 101 748,05 €	
Dépenses de fonctionnement totales (opérations réelles & d'ordre)	2 580 339,10 €	
	Résultat de l'exercice	521 408,95 €
	Résultat reporté 2024 (positif)	149 039,83 €
:	<b>Résultat de fonctionnement 2025</b>	<b>670 448,78 €</b>

Le résultat de fonctionnement 2025 de 670 448.78 € se répartira comme suit pour le budget prévisionnel 2026 :

- Excédent de fonctionnement transféré à la section d'investissement 520 000.00 €
- Résultat reporté positif en section de fonctionnement 150 448,78 €

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune, à moyen ou long terme. Elle concerne les actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

### **1° - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Elles sont constituées des dépenses d'équipement faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité :

- les travaux sur des structures existantes ou en cours de création,
- les acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, d'études...

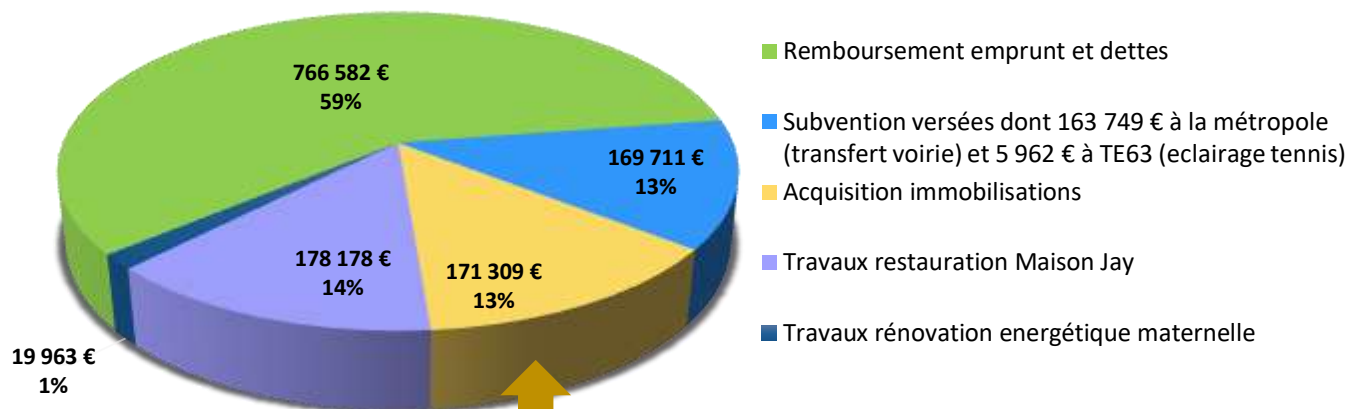
A ces dépenses, s'ajoutent :

- les subventions d'équipement versées, notamment l'ACI (attribution de compensation d'investissement) versée à Clermont Auvergne Métropole (163 749 €) correspondante au transfert de compétence voirie
- le remboursement des emprunts et autres dettes (remboursement à l'EPF SMAF d'achat effectués pour le compte de la commune)

Pour 2025, les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé 2025	Reste à réaliser
Subventions d'investissement		13 800,00 €
Emprunts et dettes assimilées	766 582,31 €	
Autres immobilisations financières	5 068,13 €	
Total des dépenses financières	771 650,44 €	13 800,00 €
Subventions d'équipement (ACI à la Métropole)	169 711,16 €	
Immobilisations corporelles	171 309,06 €	2 968,97 €
Total des dépenses d'équipement	341 020,22 €	2 968,97 €
Frais d'études	13 323,85 €	2 422,50 €
Immobilisations en cours	164 854,14 €	1 530,00 €
Total des dépenses Maison JAY	178 177,99 €	3 952,50 €
Frais d'études	65 187,89 €	22 391,07 €
Total des dépenses Rénov. énergétique Mater & Cantine	65 187,89 €	22 391,07 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 356 036,54 €</b>	<b>43 112,54 €</b>
<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>92 146,05 €</i>	
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 448 182,59 €</b>	<b>43 112,54 €</b>

## REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2025



Aménagement extérieur	Restauration chemins communaux	44 174 €
	Jeux multi activités parc Jay	13 938 €
	Procédure biens vacants	960 €
	Bornage terrain	564 €
	Achats gabions	336 €
Travaux	Installation pompe a chaleur salle poly	24 622 €
	Toiture salle pour tous	25 025 €
	Toiture et vitres La Bionne	2 294 €
Acquisition véhicule	Jumpy fourgon	15 488 €
Sécurité	Vidéoprotection	10 063 €
	Alarmes (maison Jay, mairie, tennis)	5 665 €
Matériel et outillage service technique	Gyro broyeur	2 988 €
	Poste à souder	1 070 €
	Analyseur de puissance	1 580 €
	Pinces 200 Aca	1 156 €
	Scie sabre	144 €
	Meuleuse + batterie	228 €
	Divers petits outillages	894 €
Matériel école élémentaire	Radiateurs programmables	5 079 €
	Écran numérique classe	3 324 €
	8 tablettes ordinateurs	2 866 €
	Baie informatique	717 €
	PC portable	537 €
	Table haricot Ulis	263 €
	Matériel sportif	500 €
Matériel école maternelle	Matériel dortoir	568 €
	Mobiliers (chaises & tabourets)	536 €
	Matériel motricité	224 €
Matériel ALSH	Matériel sportif	244 €
	Mobilier	163 €
Matériel cantine	Micro-ondes	90 €
	Robot Kenwood	630 €
Stade des Cluzelles	Traceuse terrains sports	1 107 €
	Ballon eau chaude foot	3 272 €

## 2° - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

On retrouve dans les recettes d'investissement :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé : le résultat de fonctionnement 2024 de 749 039,83€ avait permis d'affecter en investissement 600 000 € d'excédent
- Les nouveaux emprunts souscrits. Tirage des 500 000 € restants sur l'emprunt de 1 000 000 € souscrit pour la Maison Jay
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (ex. subventions relatives à des travaux sur un bâtiments public...). Sur 2025, la commune a bénéficié de 80 132 € de subventions :
  - Subvention Blanzat (mutualisation épareuse) 18 548 €
  - Subvention restauration Pont Saillant : Fondation du patrimoine 4 000 €
  - Subvention travaux Maison Jay 131 233 €
  - Subvention études pré opérationnelles rénovation maternelle 5 000 €
- Les dotations composées du FCTVA (compensation de l'Etat de la charge de TVA sur les dépenses d'investissement) et du reversement d'une part de la taxe d'aménagement perçue par la métropole

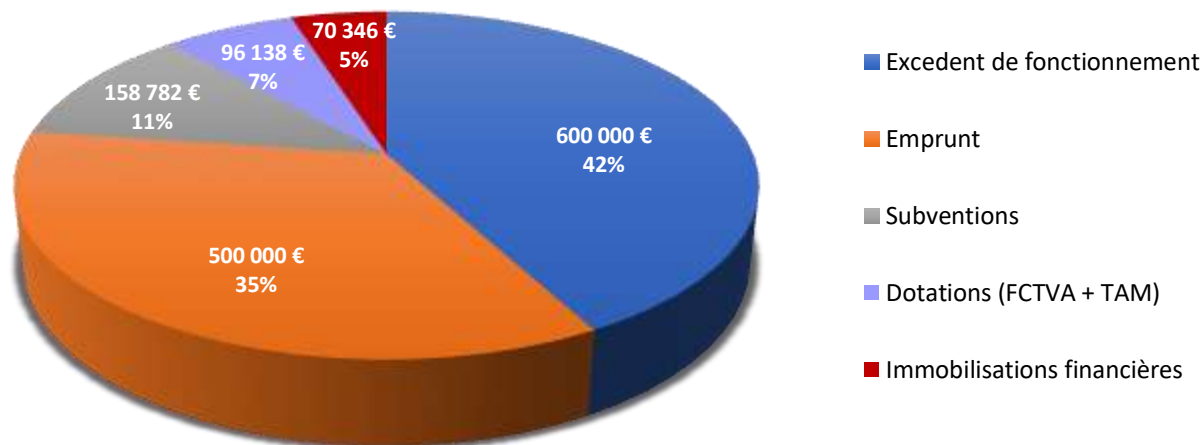
	2021	2022	2023	2024	2025
FCTVA	34 807 €	173 280 €	75 000 €	90 377 €	91 164 €
TAM	55 235 €	38 993 €	33 697 €	34 697 €	4 974 €

- Les immobilisations financières qui correspondent au remboursement par la Métropole des annuités du capital (emprunt souscrit pour investissement voirie – compétence transférée à la Métropole), soit 70 346 e pour 2025.

Pour 2025, les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé 2025	Reste à réaliser
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	96 138,13 €	
Excédents de fonctionnement (1068)	600 000,00 €	
Autres immobilisations financières	70 346,00 €	
Total des recettes financières	766 484,13 €	0,00 €
Subventions d'investissement	22 548,50 €	
Total des recettes d'équipement	64 666,00 €	22 548,50 €
Subventions d'investissement Maison Jay	131 233,00 €	259 291,00 €
Emprunts Maison Jay	500 000,00 €	
Total des recettes Maison JAY	15 466,00 €	843 133,00 €
Subventions d'investissement Rénovation maternelle	5 000,00 €	98 325,00 €
Total des recettes Rénov. Energétique Maternelle	5 000,00 €	98325,00 €
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 425 265,63 €</b>	<b>357 616,00 €</b>
<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>188 991.58 €</i>	
<b>Total des recettes</b>	<b>1 614 257,21 €</b>	<b>357 616,00 €</b>

## REPARTITION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT - CA 2025



### **3° - LE RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025**

Recettes d'investissement totales (opérations réelles & d'ordre)	1 614 257,21 €
Dépenses d'investissement totales (opérations réelles & d'ordre)	1 448 182,59 €
Résultat de l'exercice	166 074,62€
Résultat reporté 2024 (négatif)	-492 176,73 €
<b>Résultat à reporter</b>	<b>-326 102,11 €</b>
Solde des Restes à réaliser (investissements engagés mais non réalisés)	314 503.46 €
<b>Résultat d'investissement 2025</b>	<b>-11 598,65 €</b>

## **II - PERSPECTIVE - BUDGET PRIMITIF 2026**

Dans un contexte international marqué par une croissance économique modérée et des tensions géopolitiques persistantes, l'année 2026 s'inscrit sous le signe de l'incertitude et de la prudence budgétaire. Le ralentissement de l'activité mondiale, la normalisation progressive de l'inflation et la volatilité des marchés de l'énergie continuent d'influencer les équilibres économiques.

La situation budgétaire de l'État français reste contrainte, avec des perspectives de croissance limitées et une vigilance accrue sur la dépense publique. Ce contexte peut peser sur l'évolution des dotations et sur le dynamisme des recettes locales. Par ailleurs, les tensions sociales et les enjeux de pouvoir d'achat maintiennent une forte demande de services publics de proximité.

Dans ce cadre, l'élaboration du budget primitif 2026 doit reposer sur des hypothèses réalistes, une gestion prudente des charges et une priorisation des investissements structurants, afin de préserver la soutenabilité financière de la commune tout en répondant aux besoins de la population.

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour la construction du Budget Primitif 2026, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 3 180 000 €

### 1° - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	Rappel BP 2025	Rappel CA 2025	BP 2026
Charges à caractère général	815 656,00 €	601 050,28 €	752 113,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 485 362,00 €	1 306 772,59 €	1 516 897,00 €
Atténuation de produits	258 000,00 €	251 559,00 €	244 000,00 €
Autres charges de gestion courante	201 671,00 €	184 005,24 €	223 330,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>2 760 689,00 €</b>	<b>2 343 387,11 €</b>	<b>2 736 340,00 €</b>
Charges financières	56 979,00 €	47 086,84 €	57 710,00 €
Charges spécifiques	7 500,00 €	873,57 €	7 500,00 €
Dotations aux provisions	1 500,00 €	0,00 €	3 450,00 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 826 668,00 €</b>	<b>2 391 347,52 €</b>	<b>2 805 000,00 €</b>
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>163 000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>170 000,00 €</i>
<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>196 332,00 €</i>	<i>188 991,58 €</i>	<i>205 000,00 €</i>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>359 332,00 €</b>	<b>188 991,58 €</b>	<b>375 000,00 €</b>
Résultat reporté N-1	0,00 €		
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 186 000,00 €</b>	<b>2 580 339,10 €</b>	<b>3 180 000,00 €</b>

Le BP 2026 est en diminution de 0.19 % par rapport au BP 2025. Il est néanmoins en augmentation de 392 953 € par rapport au CA 2025. Cette augmentation se répartit comme suit :

- Charge à caractère générale : + 151 063 €
  - Constitution d'une réserve de 36 000 € pour l'entretien et la réparation des bâtiments
  - Travaux prévus par le service technique qui vont impacter le poste achat de fourniture et petit équipement (fermeture des jeux dans le parc Jay / peinture de classe école maternelle / accès PRM Cluzelles et salle poly / conformité électrique cantine...)
- Charge du personnel : + 210 124 €
  - Hausse des cotisations patronales des employeurs territoriaux pour combler le déficit de la CNRACL. Au total, ce sont 12 points supplémentaires de cotisation qui sont annoncés, soit un niveau sans précédent. Augmentation de 3 points par an sur 4 ans.
  - Enveloppe pour révision régime indemnitaire des agents
- Atténuation des produits : - 7 559 €

En raison d'une forte augmentation du montant de l'Attribution de compensation due à la Métropole en 2024 non budgété, la somme de 10 075 € avait été reportée en 2025

- Autres charges de gestion courante : + 39 325 €
  - Augmentation de la subvention versée au CCAS
  - Inscription de l'enveloppe budgétaire maximum pour l'indemnité aux élus
  - Augmentation du montant alloué à la formation des élus
- Charges financières et spécifiques : + 10 623 €
  - Remboursement des intérêts sur nouvel emprunt pour l'opération rénovation énergétique de l'école maternelle et cantine

## 2° - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	Rappel BP 2025	Rappel CA 2025	BP 2026
Atténuation de charges	13 163,00 €	9 700,96 €	14 640,00 €
Produits des services, du domaine...	273 950,00 €	276 020,69 €	254 700,00 €
Impôts et taxes	326 559,00 €	367 114,21 €	320 559,00 €
Fiscalité locale	1 797 139,00 €	1 816 099,86 €	1 816 378,00 €
Dotations et participations	499 333,00 €	503 833,59 €	486 923,00 €
Autres produits de gestion courante	30 055,00 €	32 677,21 €	29 611,00 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>2 940 199,00 €</b>	<b>3 005 446,52 €</b>	<b>2 922 811,00 €</b>
Produits financiers	4 039,00 €	4 040,65 €	2 322,00 €
Produits exceptionnels	0,00 €	114,83 €	0
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>2 944 238,00 €</b>	<b>3 009 602,00 €</b>	<b>2 925 133,00 €</b>
<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>92 722,00 €</i>	<i>92 146,05 €</i>	<i>104 418,00 €</i>
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>92 722,00 €</b>	<b>92 146,05 €</b>	<b>104 418,00 €</b>
Résultat reporté N-1	149 040,00 €		150 449,00 €
<b>Total des recettes</b>	<b>3 186 000,00 €</b>	<b>3 101 748,05 €</b>	<b>3 180 000,00 €</b>

Pour le budget prévisionnel 2026, les recettes attendues, calculées sur la base du cadre de la loi de finances pour 2026 sont estimées à 3 180 000 €, soit une diminution de 6 000 € (- 0.19 %) par rapport au BP 2025. Il est proposé pour l'exercice 2026, une approche prudentielle en prévoyant globalement

- Des recettes fiscales quasi stables par rapport aux bases notifiées 2025 pour les impôts locaux.
- Une poursuite de la diminution des droits de mutation
- Une diminution des dotations (DGF) et des participations (CAF)

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour la construction du Budget Primitif 2026, la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 3 144 000 €

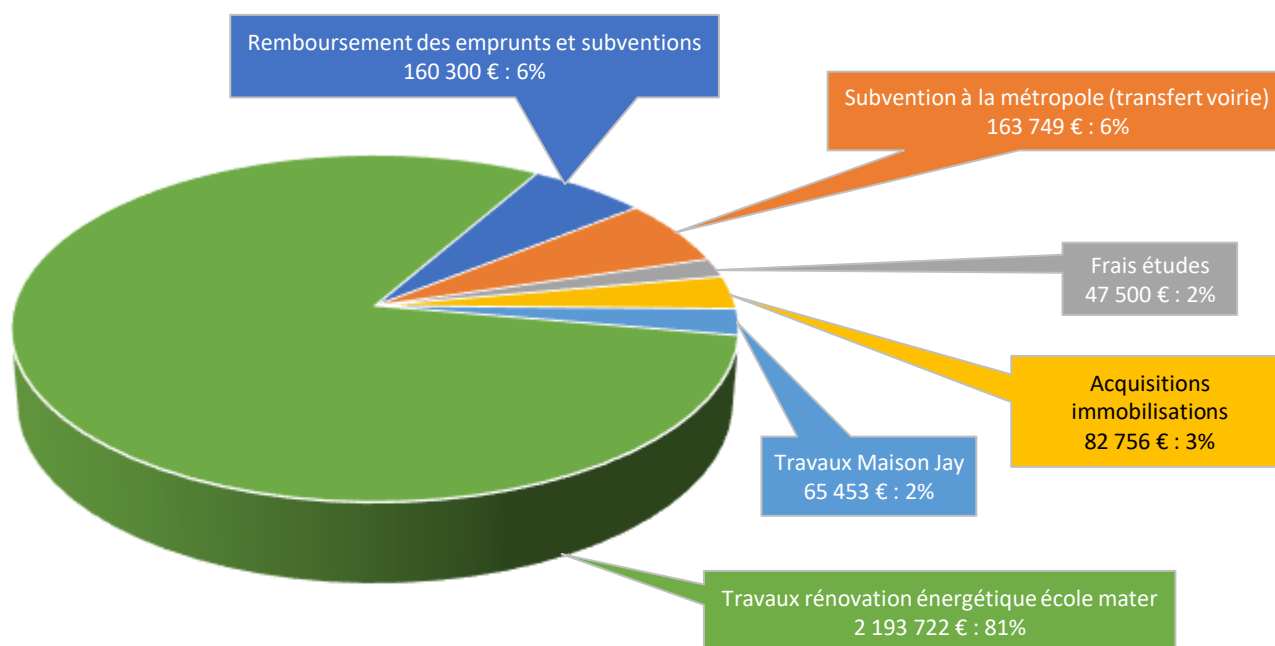
### 1° - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	Rappel BP 2025	Rappel CA 2025	BP 2026
Subventions d'investissement	13 800,00 €		13 800,00 €
Emprunts et dettes assimilées	767 000,00 €	766 582,31 €	143 000,00 €
Autres immobilisations financières	6 000,00 €	5 068,13 €	3 500,00 €
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>786 800,00 €</b>	<b>771 650,44 €</b>	<b>160 300,00 €</b>
Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	47 500,00 €
Subventions d'équipement versées	169 769,00 €	169 711,16 €	163 749,00 €
Immobilisations corporelles	204 711,19 €	171 309,06 €	82 755,97 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>374 480,19 €</b>	<b>341 020,22 €</b>	<b>294 004,97 €</b>
Frais d'études	15 746,35 €	13 323,85 €	2 422,50 €
Autres matériel, outillage	0,00 €	732,30 €	0,00 €
Immobilisations en cours	255 374,73 €	164 121,84 €	63 030,00 €
<b>Total des dépenses Maison JAY</b>	<b>271 121,08 €</b>	<b>178 177,99 €</b>	<b>65 452,50 €</b>
Frais d'études	87 700,00 €	65 187,89 €	145 722,42 €
Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	2 048 000,00 €
<b>Total dépenses Rénov. énergétique école mater</b>	<b>87 700,00 €</b>	<b>65 187,89 €</b>	<b>2 193 722,42 €</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 520 101,27 €</b>	<b>1 356 036,54 €</b>	<b>2 713 479,89 €</b>
<i>Opé. ordre de transfert entre sections</i>	<i>92 722,00 €</i>	<i>92 146,05 €</i>	<i>104 418,00 €</i>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>92 722,00 €</b>	<b>92 146,05 €</b>	<b>104 418,00 €</b>
Solde d'exécution négatif reporté	492 176,73 €		326 102,11 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 105 000,00 €</b>	<b>1 448 182,59 €</b>	<b>3 144 000,00 €</b>

- Acquisition d'immobilisations : 82 756 €

Aménagement extérieur (cimetière, Parc Jay...)	21 169 €
Aménagement intérieur (tables, chaises Cluzelles, salle poly...)	8 320 €
Matériel roulant (véhicules et accessoires)	23 500 €
Matériel service technique	7 577 €
Matériel écoles	12 390 €
Matériel Mairie	1 800 €
Matériel centre loisirs	500 €
Matériel cantine	7 500 €

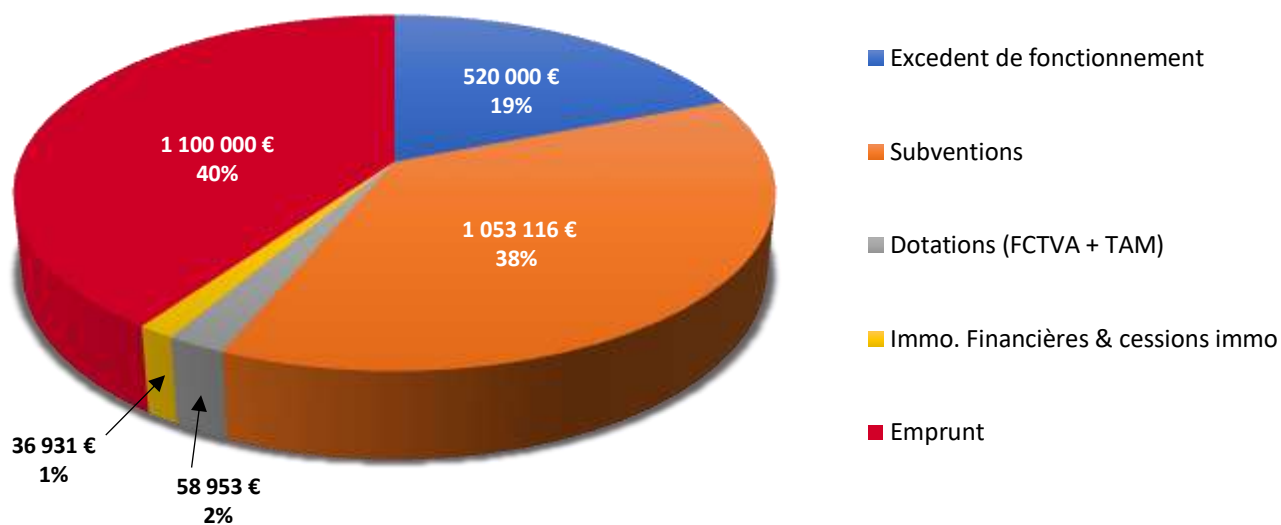
## REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026 (hors opérations ordre)



## 2° - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES	Rappel BP 2025	Rappel CA 2025	BP 2026
Dotations, fonds divers et réserves	104 215,50 €	96 138,13 €	58 953,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	600 000,00 €	600 000,00 €	520 000,00 €
Autres immobilisations financières	70 346,00 €	70 346,00 €	36 931,00 €
Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total des recettes financières</b>	<b>779 561,50 €</b>	<b>766 484,13 €</b>	<b>615 884,00 €</b>
Subventions d'investissement	84 648,50 €	22 548,50 €	6 500,00 €
Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>84 648,50 €</b>	<b>22 548,50 €</b>	<b>6 500,00 €</b>
Subventions d'investissement	343 133,00 €	131 233,00 €	259 291,00 €
Emprunts	500 000,00 €	500 000,00 €	0
<b>Total des recettes Maison JAY</b>	<b>843 133,00 €</b>	<b>631 233,00 €</b>	<b>259 291,00 €</b>
Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	1 100 000,00 €
Subventions d'investissement	38 325,00 €	5 000,00 €	787 325,00 €
<b>Total des recettes Rénovation Ecole/cantine</b>	<b>38 325,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>1 887 325,00 €</b>
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 745 668,00 €</b>	<b>1 425 265,63 €</b>	<b>2 769 000,00 €</b>
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>163 000,00 €</i>		<i>170 000,00 €</i>
<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>196 332,00 €</i>	<i>188 991,58 €</i>	<i>205 000,00 €</i>
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>359 332,00 €</b>	<b>188 991,58 €</b>	<b>375 000,00 €</b>
Solde d'exécution positif reporté			
<b>Total des recettes</b>	<b>2 105 000,00 €</b>	<b>1 614 257,21 €</b>	<b>3 144 000,00 €</b>

## REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026 (hors opérations ordre)



- L'excédent de fonctionnement dégagé au niveau du résultat 2025 et transféré à la section d'investissement pour 520 000 € va permettre d'abonder la partie autofinancement de l'opération « Rénovation énergétique école maternelle et cantine »
- Le montant des subventions de 1 053 116 € est fléché
  - sur les acquisitions d'immobilisation non individualisées : 6 500 €
  - sur les travaux de la Maison Jay : 259 291 €
  - sur les travaux de rénovation énergétique maternelle : 787 325 €
- L'emprunt de 1 100 000 € correspond au financement de l'opération « Rénovation énergétique école maternelle et cantine »

## LA DETTE

### Encours de la dette au 1er janvier de l'exercice

2023	=	2 774 560 €	2025	=	2 410 446 €
2024	=	2 593 638 €	2026	=	1 643 864 €

### Pondération de l'en-cours dette :

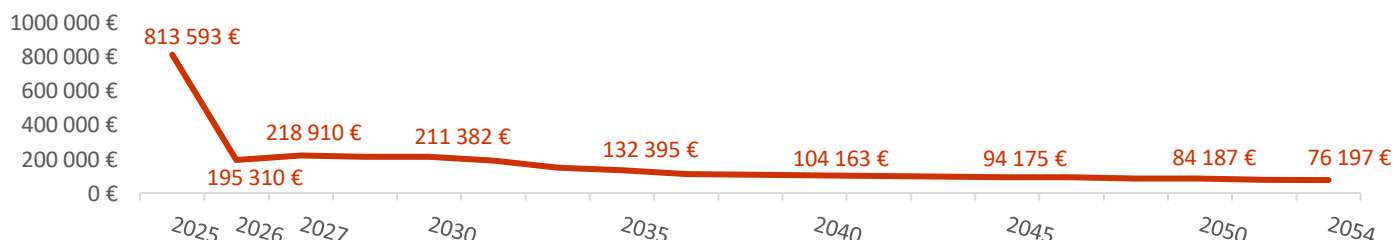
Suite au transfert de compétence voirie à la métropole, la charge des emprunt souscrits en lien avec la voirie (capital + intérêts) est assumée par Clermont Auvergne Métropole. Ainsi jusqu'en 2031 (dernier versement Métropole), la dette soit être pondérée des montants suivants :

	Capital	Intérêts	Total
2024	69 310 €	5 722€	75 032 €
2025	70 346 €	4 033 €	74 379 €
2026	36 931 €	2 312 €	39 243 €
2027	17 501 €	1 550 €	19 051 €
2028	17 657 €	1 245 €	18 902 €
2029	17 814 €	938 €	18 752 €
2030	17 972 €	628 €	18 600 €
2031	18 135 €	316 €	18 451 €

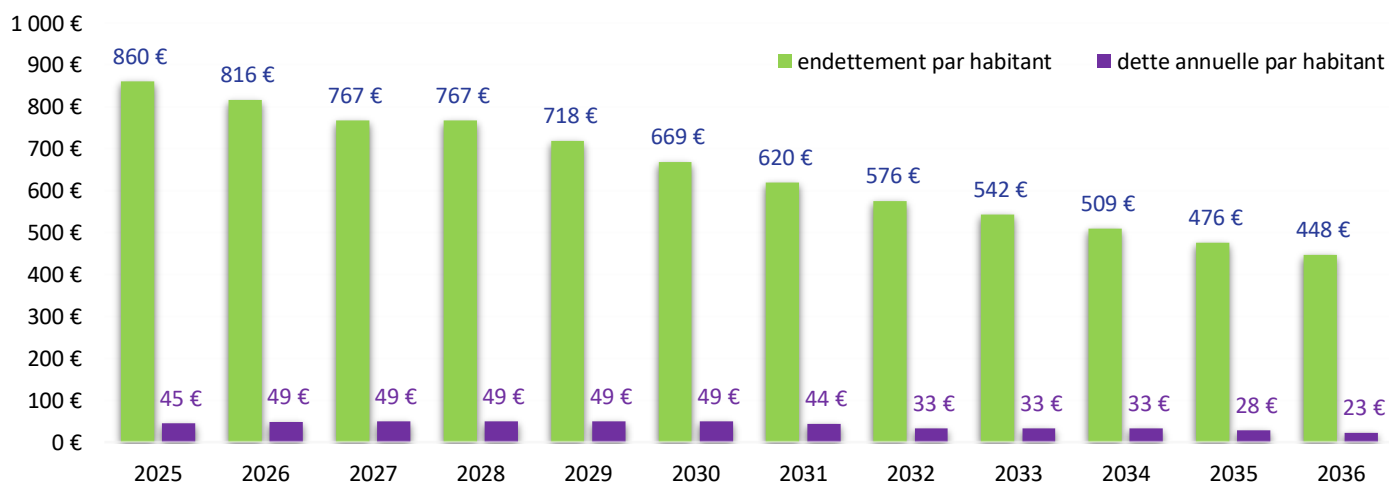
### Financement Rénovation énergétique école maternelle et cantine :

Afin de pouvoir financer les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle et de la cantine, un emprunt de 1 100 000 € est inscrit dans le budget 2026.

### **DETTE ANNUELLE – REMBOURSEMENT DES ANNUITES (capital + intérêts)**



### **DETTE PAR HABITANT (référence population 2026 : 3 189 hab.)**



## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### Effectif de la collectivité

#### Au 1er janvier 2024

Titulaires : 33 - dont 6 en  
disponibilité (24 ETP)

Contractuels : 9 (5,69 ETP)

#### Au 1er janvier 2025

Titulaires : 28 - dont 4 en dispo  
(21.90 ETP - hors dispo)

Contractuels : 8 (6.94 ETP)

#### Au 1er janvier 2026

Titulaires : 29 - dont 4 en dispo  
(21.80 ETP - hors dispo)

Contractuels : 9 (7.03 ETP)

### Ratios légaux

#### Dépenses réelles de fonctionnement/population

2024 2 451 644 / 3 096 = 792 € /hab.

2025 2 391 348 / 3 143 = 761 € /hab.

2026 (prévisionnel) 2 805 000 / 3 189 = 880 € /hab.

#### Produit des impositions directes/population

2024 1 751 448 / 3 096 = 566 € /hab.

2025 1 816 100 / 3 143 = 578 € /hab.

2026 (prévisionnel) 1 816 378 / 3 189 = 570 € /hab.

#### Recettes réelles de fonctionnement/population

2024 2 987 692 / 3 096 = 965 € /hab.

2025 3 009 602 / 3 143 = 958 € /hab.

2026 (prévisionnel) 2 925 133 / 3 189 = 917 € /hab.

#### Dépenses d'équipement (chap. 20 + 21 +23 sauf 204)/population

2024 641 600 / 3 096 = 207 € /hab.

2025 414 675 / 3 143 = 132 € /hab.

2026 (prévisionnel) 2 389 431 / 3 189 = 749 € /hab.

#### Encours de la dette (au 01/01/N) /population

2024 2 593 638 / 3 096 = 838 € /hab.

2025 2 410 446 / 3 143 = 767 € /hab.

2026 (prévisionnel) 1 643 864 / 3 189 = 515 € /hab.

#### Dotation de fonctionnement/population

2024 266 436 / 3 096 = 86 € /hab.

2025 257 981 / 3 143 = 82 € /hab.

2026 (prévisionnel) 246 833 / 3 189 = 77 € /hab.

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement

2024	1 333 154 / 2 451 644	=	0.544
2025	1 306 773 / 2 391 348	=	0.546
2026 (prévisionnel)	1 516 897 / 2 805 000	=	0.541

Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement du capital/recettes réelles de fonctionnement

2024	2 634 836 / 2 987 692	=	0.88
2025	3 160 930 / 3 009 602	=	1.05
2026 (prévisionnel)	2 948 000 / 2 925 133	=	1.00

Dépenses d'équipement/recettes réelles de fonctionnement

2024	641 600 / 2 987 692	=	0.215
2025	414 675 / 3 009 602	=	0.138
2026 (prévisionnel)	2 389 431 / 2 925 133	=	0.816

En cours de la dette (au 01/01/N) /recettes réelles de fonctionnement

2024	2 593 638 / 2 987 692	=	0.868
2025	2 410 446 / 3 009 602	=	0.801
2026 (prévisionnel)	1 643 864 / 2 925 133	=	0.562

Capacité de désendettement : En cours de la dette (au 01/01/N) /épargne brute

2024	2 593 638 / 536 049	=	4.838
2025	2 410 446 / 618 255	=	3.899